

d'Ottawa peut venir de Toronto ou de Winnipeg ou d'autres parties du Canada. La même chose s'applique aux renforts; le bataillon peut obtenir ses troupes de renfort de différentes parties du pays. Je voudrais savoir s'il en est ainsi outre-mer et si c'est bien ce qui se fait au Canada. Je crois que de fait la chose est encore plus vraie au Canada et que, dans certains cas, le nom de l'unité ne représente nullement l'endroit où celle-ci a été recrutée, c'est-à-dire qu'un bataillon de Vancouver se compose presque entièrement d'hommes venant de toutes les parties du Canada et ne compte presque pas de soldats venant de la ville qui a donné son nom à l'unité. Le ministre nous dira-t-il si la chose est exacte. Si elle l'est, n'y aurait-il pas moyen de remédier à cet état de choses? En effet, il est si important de réunir les hommes de nos différentes villes ou provinces. Leur moral s'en trouve raffermi, car ils s'entendent mieux. Au cours de la dernière guerre, nous étions tous très fiers de faire partie d'un bataillon de la Colombie-Britannique, par exemple. Je sais que le ministre était également fier d'appartenir à un bataillon néo-écossais. Cette méthode semble avoir disparu complètement au cours de la présente guerre, et je crois que c'est un malheur. Je prie le ministre de faire une déclaration à ce sujet.

L'hon. M. RALSTON: Personne ne désire plus que moi-même maintenir autant que possible ce que je pourrais appeler l'esprit de clan; mais je rappelle à l'honorable député (si la chose n'est pas arrivée dans son cas, elle est arrivée dans le mien) que nous avons accepté dans le bataillon néo-écossais des hommes de plusieurs autres endroits du pays et que nous étions fiers de les avoir. Je suis sûr que les bataillons de la Colombie-Britannique ont fait exactement la même chose. Comme mon honorable ami, n'est pas sans le savoir, nous avons dû démembrer un certain nombre de bataillons néo-écossais afin de fournir des renforts; si je ne me trompe, mon propre bataillon comptait également beaucoup d'hommes de la Saskatchewan. La présente guerre n'offre pas les mêmes occasions, à cause, tout d'abord, de la nature de cette guerre, de maintenir des renforts provenant des territoires où ont été formés les bataillons. Ainsi que le sait mon honorable ami, les unités comptent aujourd'hui beaucoup plus d'hommes de métier et l'on ne saurait recruter ces hommes de métier de la même façon que se recrutaient les fantassins pendant la dernière guerre. Par "hommes de métier", j'entends aussi ceux qui sont spécialisés dans le maniement de certaines armes, car lorsque, dans un bataillon, on a non seulement le fusil, la grenade à main et la mitrailleuse Lewis, mais le mortier de deux pouces, le mortier de trois pouces, un porte-

[M. Green.]

mitrailleuse, un fusil antichar Boys et plusieurs autres armes particulières, la situation est totalement différente et, dans ce cas, on ne saurait recruter aussi facilement tous les hommes disponibles d'une localité donnée. Il y a quelque six ou neuf mois, nous rendant compte qu'il nous fallait obtenir des hommes pour répondre à la demande de spécialistes et d'artisans, nous en avons obtenu quelques-uns dans des localités autres que celles où le bataillon a été organisé. Nous rendant compte également que certaines localités avaient fourni à notre armée d'outre-mer, en matière de renforts, plus de bataillons que ne leur permettait leur population, nous avons formé le corps d'infanterie. Je ne dispose pas ici du décret en cause, mais il a eu pour résultat de constituer l'infanterie en corps d'armée, tout comme nous avons le corps des canoniers, celui de l'intendance militaire royale canadienne et celui de l'artillerie. Le décret stipulait que, dans la mesure du possible, les renforts devraient provenir des localités qui avaient fourni les bataillons primitifs. Nous faisons tout ce que nous pouvons pour agir en conformité de cette disposition. Pour compléter, au Canada naturellement, les cadres des bataillons qui fournissent des renforts outre-mer, nous devons prendre les hommes là où nous pouvons les obtenir. Si nous ne pouvons pas obtenir ces derniers dans les localités qui ont fourni les bataillons en cause, nous allons les chercher ailleurs, afin de compléter les cadres de ces bataillons.

M. GREEN: Ne serait-il pas possible de compléter les cadres de certaines unités en prenant les hommes dans les provinces qui ont fourni ces unités?

L'hon. M. RALSTON: La chose serait possible en certains cas. Tout dépend de la situation au point de vue physique. C'est ce qui se fait chaque fois que la chose est possible. Mais d'une façon générale, cela n'est pas possible, car, comme je le disais tantôt, il est nécessaire d'avoir une telle variété.

M. DOUGLAS (Weyburn): Cela s'applique-t-il aussi aux officiers?

L'hon. M. RALSTON: Il faut, pour former une unité d'infanterie complète, obtenir des hommes de partout. Toutefois, dans la mesure du possible,—et on dira peut-être qu'il ne s'agit ici que d'un simple espoir de notre part, bien que je puisse affirmer à l'honorable député que c'est bien plus que cela et que l'adjudant général grisonne à la tâche,—nous nous efforçons de maintenir l'esprit de corps territorial de l'unité. Cela, je puis l'affirmer. J'ajouterai que cette guerre devient de plus en plus une guerre d'unités plutôt qu'une guerre qui intéresse les territoires. Dans l'aviation,